



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS
Exercice 2014

Mai 2014

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2014, sa population était de 45 680 habitants (population totale INSEE 2011 en vigueur au 01/01/2014) répartis dans 77 communes.

Au 31 décembre 2014, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (16 communes – 5 766 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 486 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 060 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 16 368 habitants) ;

II. Compétences exercées

En 2014, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

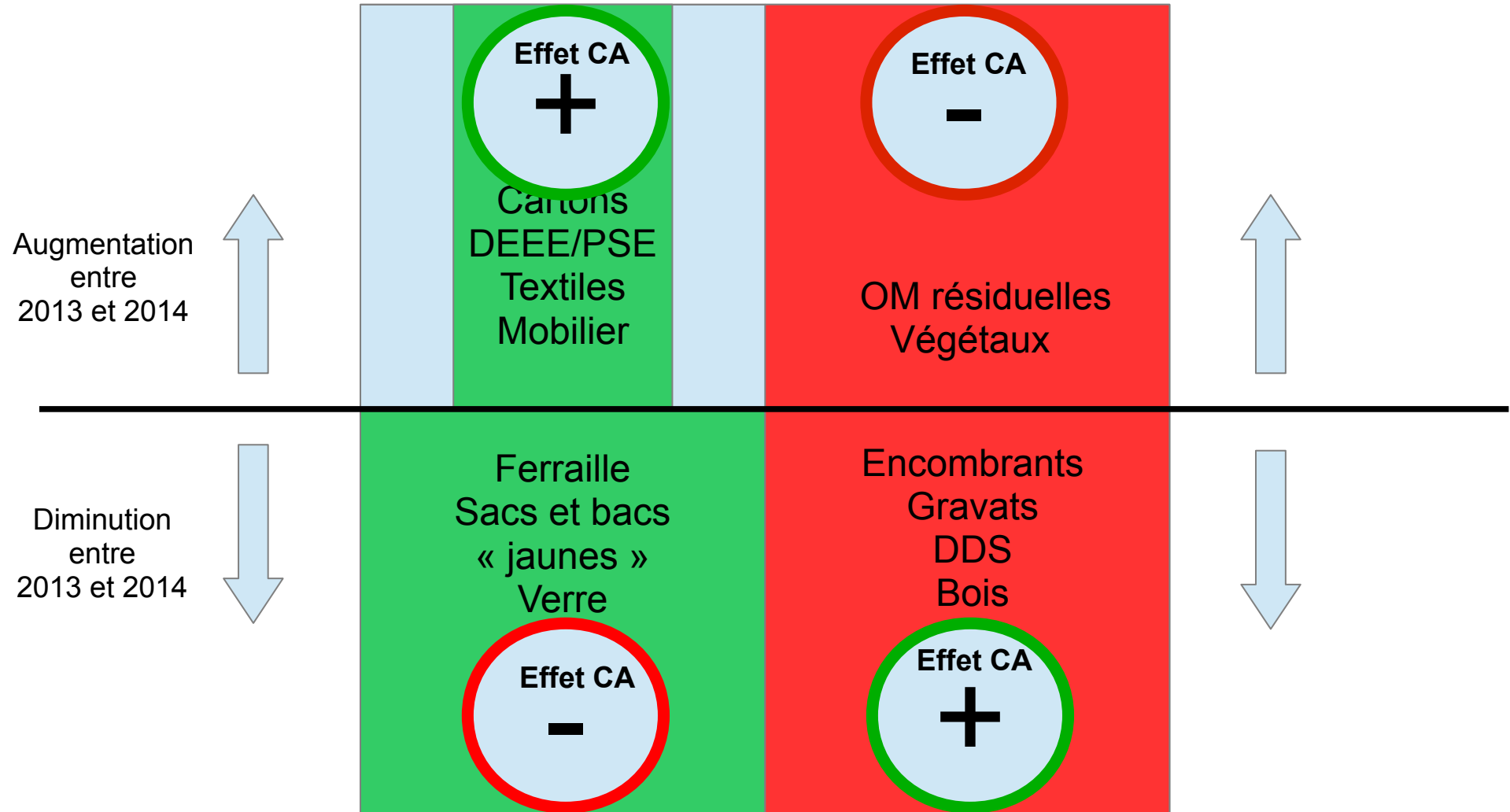
- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, organiques) ;
- des déchets encombrants ;
- des cartons et du polystyrène expansé ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, cagettes,...);
- des déchets inertes (gravats) et des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles (vêtements, maroquinerie, chaussures) et des dosettes « café »;

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 45 680 en 2014, 45 316 en 2013, 45 540 hab en 2012, 44 897 hab en 2011) :

	Quantités traitées	Ratio 2014	Prestataires de traitement	Rappel 2013	Rappel 2012	Rappel 2011
Ordures ménagères résiduelles	12 298,00 t	269,22 kg/hab	Groupement CCA/SITA Sud	268,70 kg/hab	273,81 kg/hab	277,85 kg/hab.
Déchets encombrants en mélange	3 122,83 t	68,36 kg/hab	PAPREC Cévennes Vidourle	71,30 kg/hab	76,86 kg/hab	75,25 kg/hab.
Verre, papiers, emballages recyclables	2 080,34 t (p/emb) 1 679,54 t (verre)	82,31 kg/hab (45,54 kg/hab – p/emb ; 36,77 kg/hab - verre)	- PAPREC Cévennes Vidourle (sacs jaunes → Liouc) - société VDL (verre → Vergèze)	82,32 kg/hab (46,03 kg/hab – p/emb ; 36,29 kg/hab-verre)	83,57 kg/hab	83,56 kg/hab.
Cartons	652,26 t	14,28 kg/hab	SYMTOMA	12,79 kg/hab	13,64 kg/hab	13,37 kg/hab.
Ferrailles	972,48 t	21,29 kg/hab	CCA	21,65 kg/hab	21,00 kg/hab	22,64 kg/hab.
Gravats	13 160,01 t	288,09 kg/hab	- SYMTOMA (Lanuéjols, Lasalle, St Laurent-Le-Minier) - Cévennes Déchets (Alès)	307,44 kg/hab	296,85 kg/hab	306,41 kg/hab.
Végétaux	4 999,56 t	109,45 kg/hab	- société Solbocol (Moulès-et-B.) - société Alliance Environnement (Gailhan) - SYMTOMA (sites de St Sauveur-C)	97,24 kg/hab	94,29 kg/hab	103,32 kg/hab.
Bois	2 058,92 t	45,07 kg/hab	PAPREC Cévennes Vidourle	47,68 kg/hab	47,26 kg/hab	57,97 kg/hab.
Plâtre	85,45 t	1,87 kg/hab	LAFARGE (Carpentras)	1,02 kg/hab	1,93 kg/hab	1,21 kg/hab.
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	389,95 t	8,54 kg/hab	Eco-organisme Eco-Mobilier (Paris)	-	-	-

Déchets Dangereux des Ménages	54,22 t	1,19 kg/hab	Eco-organisme Eco-DDS (Paris)	-	-	-
Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	27,00 t	0,59 kg/hab	Société Spur-Environnement (Rognac)/ATO (Sommières)	-	-	-
Huiles de vidange	39,19 t	0,86 kg/hab	ATO (Sommières)	-	-	-
Polystyrène Expansé	23,06 t	0,50 kg/hab	SYMTOMA	0,29 kg/hab	0,53 kg/hab	0,59 kg/hab.
Batteries	4,32 t	0,09 kg/hab	Société Aubord-Recyclage (Aubord)	0,08 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab.
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	526,40 t	11,52 kg/hab	Eco-organisme Eco-Systèmes (Paris)	9,61 kg/hab	9,97 kg/hab	8,95 kg/hab.
Amiante lié	7,00 t	0,15 kg/hab	ATO (Sommières)	0,08 kg/hab	0,12 kg/hab	0,29 kg/hab.
Ampoules et tubes d'éclairage	1,02 t	0,02 kg/hab	Eco-organisme Recylum (Paris)	0,03 kg/hab	0,03 kg/hab	0,02 kg/hab.
Textiles	147,94 t	3,24 kg/hab	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	2,37 kg/hab	1,58 kg/hab	1,39 kg/hab.
Piles et accumulateurs électriques	6,45 t	0,14 kg/hab	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,13 kg/hab	0,12 kg/hab	0,08 kg/hab.
Pneus (VL et motos uniquement)	47,58 t	1,04 kg/hab	Eco-organisme Aliapur (Paris)	-	-	-
Cartouches d'encre	0,57 t	0,01 kg/hab	Collectors (Mornant)	0,01 kg/hab	0,01 kg/hab	-
Capsules/recharges de cafés	2,21 t	0,05 kg/hab	Collectors (Mornant)	0,04 kg/hab	0,02 kg/hab	<0,01kg/hab
TOTAL	42 386,30 t	927,90 kg/hab		925,35 kg/hab	923,40 kg/hab	955,32 kg/hab.

SYNTHESE DE L'EVOLUTION DES QUANTITES 2013/2014 DES PRINCIPAUX PRODUITS AVEC L'EFFET SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014



IV. Autres compétences exercées

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilées :

- Janvier, février, mars : sensibilisation de 28 adultes sur le tri et le compostage, pour des agents de la cité scolaire du Vigan, de Vigan Interraide, des Cigales de Pompignan et du CATTP (*accueil de jour*) de St Hippolyte du Fort ;
- Janvier et avril : sensibilisation de 49 enfants sur le tri et le compostage dans les écoles publiques de l'Estréchure et St Hippolyte du Fort ;
- 869 foyers sensibilisés en porte-à-porte en 2014, soit 6 259 foyers depuis le 2^e semestre 2012, représentant plus de 34 % de la population.

Compostage individuel : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2014 avec 177 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 3 499 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 19,15 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul : 1 foyer = 2,5 habitants).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des pharmacies du secteur sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte. Par contre, le SYMTOMA ne dispose plus de données quantitatives sur ce type de déchets.

V. Quelques précisions

Les gravats: le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m³).

La ressource verte (les végétaux apportés en déchèteries) : là aussi, le poids annoncé est en grande partie issu d'une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m³). Tous les végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés.

Trois sites de compostage ont été sollicités :

- la plate-forme « publique » de St Sauveur-Camprieu où est intervenue la société CCA pour le broyage et le criblage des végétaux de la déchèterie voisine, à la demande du SYMTOMA,
- les sites « privés » de compostage des sociétés Alliance Environnement (à Gailhan) et Solbocol (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Alliance), Sauve (Alliance), Liouc (Alliance), Molières-Cavaillac (Solbocol) et Ganges (Solbocol).

Les services techniques du SYMTOMA ont utilisé également leur propre broyeur sur la déchèterie de Lasalle pour y traiter localement les végétaux déposés. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

Le plâtre : l'expérience de tri des déchets de plâtre (ou contenant en majorité du plâtre) lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc s'est poursuivie en 2014 toujours en partenariat avec la société LAFARGE à Carpentras pour le débouché, en attendant l'essor d'une filière régionale plus structurée sur laquelle travaille l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2013, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m³** (54 sur le Pays vignais, 52 sur Piémont Cévenol, 32 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 40 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 123 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m³** (25 sur le Pays vignais, 37 sur Piémont Cévenol, 33 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 28 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 7 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **2,5 m³** (1 sur le Pays vignais, 6 sur Piémont Cévenol)
- 46 **colonnes à « papiers »** de marque Villiger, de **4 m³** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 84 **colonnes à « verre » toutes marques** (34 sur le Pays vignais, 33 sur Piémont Cévenol, 9 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 8 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacun pour recevoir le verre et les emballages/papiers (33 sur l'Aigoual, 26 sur Piémont Cévenol)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays vignais, 369 sur Piémont Cévenol, 232 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 139 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays vignais

(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 21 **bennes (9 m³)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (12 unités), du polystyrène (6 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités) et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m³**, 10 **bennes ouvertes de 35 m³**, 34 **bennes ouvertes de 30 m³** et 15 **bennes de 12 m³** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage autonome** et 1 **broyeur à végétaux autonome** (Caravaggi BIO230)
- 2 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des bennes (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (Ford « Transit » et Peugeot Tepee) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (Peugeot « 308 » et « 207 »)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 45 680 hab en 2014)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2013	Rappel bilan* 2013
Ordures ménagères résiduelles	12 298,00 t	215 287 €	1 332 725 €	0 €	- 33,89 €/hab.	- 125,88 €/tonne	- 31,89 €/hab.	- 118,64 €/tonne
Déchets encombrants en mélange	3 122,83 t	77 076 €	340 739 €	0 €	- 9,15 €/hab.	- 133,79 €/tonne	- 9,77 €/hab.	- 137,05 €/tonne
TOTAL	15 420,83 t	292 363 €	1 673 464 €	0 €	- 43,03 €/hab.	- 127,48 €/tonne	- 41,65 €/hab.	- 122,50 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2013	Rappel bilan* 2013
Verre / papiers / emballages	3 759,88 t	91 050 €	475 424 €	797 895 €	+ 5,07 €/hab.	+ 61,55 €/tonne	+ 5,63 €/hab.	+ 68,40 €/tonne

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2013	Rappel bilan* 2013
Cartons	652,26 t	29 655 €	0 €	59 688 €	+ 0,66 €/hab.	+ 46,04 €/tonne	+ 0,47 €/hab.	+ 37,11 €/tonne
Ferraille	972,48 t	54 177 €	0 €	75 058 €	+ 0,46 €/hab.	+ 21,47 €/tonne	+ 0,41 €/hab.	+ 19,14 €/tonne
Gravats	13 160,01 t	155 817 €	19 639 €	0 €	- 3,84 €/hab.	- 12,89 €/tonne	- 3,94 €/hab.	- 12,82 €/tonne
Végétaux	4 999,56 t	68 912 €	92 477 €	0 €	- 3,53 €/hab.	- 32,28 €/tonne	- 4,12 €/hab.	- 42,41 €/tonne
Bois	2 058,92 t	58 662 €	58 481 €	0 €	- 2,56 €/hab.	- 56,90 €/tonne	- 3,14 €/hab.	- 65,94 €/tonne
Plâtre	85,45 t	1 804 €	0 €	0 €	- 0,04 €/hab.	- 21,11 €/tonne	- 0,04 €/hab.	- 43,65 €/tonne
Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)	389,95 t	0 €	0 €	12 529 €	+ 0,27 €/hab.	+ 32,13 €/tonne	-	-
Déchets Dangereux des Ménages	54,22 t	0 €	0 €	10 174 €	+ 0,22 €/hab.	+ 187,64 €/tonne	-	-
Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	27,00 t	<i>(intégré au traitement)</i>	46 739 €	0 €	- 1,02 €/hab.	- 1 731,07 €/tonne	- 1,69 €/hab.	- 642,96 €/tonne

Huiles de vidange	39,19 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Polystyrène Expansé	23,06 t	0 €	0 €	13 867 €	+ 0,30 €/hab.	+ 601,34 €/tonne	+ 0,12 €/hab.	+ 411,31 €/tonne
Batteries	4,32 t	0 €	0 €	1 295 €	+ 0,03 €/hab.	+ 299,77 €/tonne	+ 0,03 €/hab.	+ 318,83 €/tonne
DEEE	526,40 t	0 €	0 €	27 305 €	+ 0,60 €/hab.	+ 51,87 €/tonne	+ 0,54 €/hab.	+ 56,48 €/tonne
Amiante lié	7,00 t	639 €	1 463 €	0 €	- 0,05 €/hab.	- 300,29 €/tonne	- 0,03 €/hab.	- 324,34 €/tonne
Ampoules et tubes d'éclairage	1,02 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Textile	147,94 t	0 €	0 €	23 532 €	+ 0,52 €/hab.	+ 159,06 €/tonne	+ 0,20 €/hab.	+ 86,45 €/tonne
Piles et accumulateurs	6,45 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Pneus (VL et motos uniquement)	47,58 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Cartouches d'encres	0,57 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Capsules/re-charges cafés	2,21 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
TOTAL	23 205,59 t	369 666 €	218 799 €	223 448 €	- 7,99 €/habitant	- 15,73 €/tonne	-11,18 €/habitant	- 22,24 €/tonne

Quelques conséquences financières d'un mauvais geste



Pour le SYMTOMA :

Dépense en plus

=

125,88 €/t

Recette en moins

=

61,55 €/t

BILAN sur le CA: -187,43 €/t



Pour le SYMTOMA :

Dépense en plus

=

255,10 €/t

BILAN sur le CA: -255,10 €/t

BILAN SUR LE CA 2014 :



+ 46,04 €/t

*Différentiel max. =
171,92 €/t !!!*

BILAN SUR LE CA 2014 :



- 125,88 €/t



(OU
*une association
partenaire)*

+ 159,06 €/t

Différentiel = 284,94 €/t !!!

BILAN SUR LE CA 2014 :



- 125,88 €/t



+ 32,13 €/t

Différentiel = 158,01 €/t !!!

V. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2013) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale (dont 1 agent en congés parental)
- 2 agents contractuels (« programme local de prévention » + remplacement congés parental)
- 3 agents contractuels de type CUI/CAE/Emploi d'avenir (filiales internes « polystyrène » et « carton » + « programme local de prévention »)

Compte Administratif 2013 :

Dépenses de fonctionnement 2014 : **3 917 936 €** (3 892 745 € en 2013)

Dont **367 587 €** de charges de personnel soit **9,4 %** (9,0 % en 2013)

Dépenses d'investissements 2014 : **190 680 €** (648 779 € en 2013)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2014 aux EPCI adhérents a été de 2 745 991 € (soit **60,11 €/hab**).

En 2013, cette participation globale était de 2 745 991 € (soit **60,60 €/hab** en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants d'une année à l'autre).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules et le matériel lié aux filiales internes « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

V. Coups de projecteur

La filière « pneus » :

Depuis plusieurs années, le SYMTOMA et l'éco-organisme ALIAPUR se sont accordés pour la reprise gratuite des pneus usagés VL ou deux-roues, en déchèteries sous réserve de leur propreté et d'un stockage à l'abri des intempéries.

Ainsi en 2014, c'est 6 344 « enveloppes » (5 946 e 2013) qui ont été collectées à travers le réseau de déchèteries du syndicat mixte. Ce qui représente un poids annuel de 48 tonnes (45 t en 2013).

La quasi totalité des pneus est valorisée en sous-couche routière, en revêtement routier, en sol amortissant, en substitut de combustible pour les cimenteries ou en éléments de terrassement. Une petite partie est transformée en roues de poubelles ou de chariots de supermarchés.

La filière interne « polystyrène » :

- volume *entrant* : 2 323 m³ (1 897 m³ en 2013) soit l'équivalent de **77 bennes de déchèteries** (63 en 2013)

- densité entrante : 6,2 kg/m³ (6,2 kg/m³)

- volume *sortant* : 88 m³ soit l'équivalent de **3 bennes de déchèterie**, pour un poids de 23,06 tonnes (13,26 t en 2013)

- densité sortante : 262,05 kg/m³ (245,56 kg/m³ en 2013)

La valorisation principale est la fabrication de panneaux isolants pour le bâtiment (usine espagnole).

La filière « DEEE » :

- nombre d'appareils électriques ou électroniques collectés : 65 807 unités (48 610 en 2013) pour un poids total de 526,40 tonnes (435,40 en 2013)

- performance : **11,9 kg/hab.** (Gard : 5,9 kg/hab ; Région LR : 4,9 kg/hab ; France : 5,1 kg/hab)

[D'après la société agréée Écosystèmes, les quantités collectées par le SYMTOMA en 2014 ont permis d'éviter l'émission de 327 tonnes de gaz carbonique (259 en 2013) et d'économiser 650 barils de pétrole brut (549 en 2013)]

Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale AMORCE, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies

Établi à St Hippolyte du Fort, le 13 mai 2015